

Mallemort, le 18 septembre 2022

La principale
à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Il compte 24 membres :

- 1/3 soit 8 personnes représentent :
 - l'équipe de direction (4 membres de droit)
 - les collectivités territoriales (un conseiller départemental du 13, 1 représentant de la commune de Mallemort, 1 représentant de la Métropole Aix Marseille Provence)
 - les personnalités qualifiées dans le domaine économique, social et culturel (1 membre)
- 1/3 soit 8 personnes représentent les personnels de l'établissement
- 1/3 soit 8 personnes représentent les parents d'élèves (6 membres) et les élèves (2 membres)

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES : vendredi 7 octobre 2022

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle et au plus fort reste.

Le collège électoral est constitué des parents d'élèves : un suffrage pour le père et un suffrage pour la mère, quel que soit le nombre d'enfant de la même famille scolarisés au collège. Les contraintes de distribution font que dans une fratrie chaque enfant aura 2 enveloppes, quel que soit la situation des responsables légaux.

COMMENT VOTER ?

- au collège le vendredi 7 octobre 2022 : le bureau de vote sera ouvert de 13h00 à 17h en salle polyvalente.

Ou

- par correspondance : vous pouvez voter dès réception du matériel de vote
 - glissez votre bulletin dans l'enveloppe de petit format que vous ne cachez pas ;
ni le bulletin ni l'enveloppe ne doivent porter d'inscription, rature ou de signe distinctif, sous peine de nullité ;
 - glissez ensuite cette enveloppe dans l'enveloppe pré imprimée que vous cacheterez en complétant toutes les rubriques;
 - vous devez alors : poster cette enveloppe en l'affranchissant au tarif en vigueur,
ou la confier à votre enfant qui la déposera dans l'urne placée à la vie scolaire.

Si les deux parents votent par correspondance, leurs bulletins doivent être insérés dans les enveloppes colorées distinctes et peuvent être transmis dans une seule enveloppe pré imprimée.

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement, vous ne votez qu'une fois même si chaque enfant ramène le matériel de vote.

Les votes par correspondance (courrier ou dépôt par les élèves dans l'urne au service Vie scolaire) seront reçus jusqu'au 7 octobre 2022 17h.

DEPOUILLEMENT

Vendredi 7 octobre 2022 à 17h15

Delphine PAGENEL

